

# Réfugiés : entre les chiffres et le ressenti

« Il y a eu plus de réfugiés en 2000 qu'en 2015. Mais l'afflux a été plus soudain l'année dernière. »

François DE SMET, Myria

**130 000** personnes étrangères se sont inscrites en Belgique en 2015. Parallèlement, on a enregistré 39 000 demandes d'asile.

**Myria (Centre fédéral migration) révèle ses chiffres 2015.** Quid de l'afflux des réfugiés ? A-t-il été bien géré ? A-t-il été si exceptionnel ?

● **Albert JALLET**

Immigration : l'année 2015, année record ? Non. Les chiffres sont là. Myria (Centre fédéral migration) les a présentés hier. Un rapport fourni de 250 pages. La Belgique a enregistré 38 990 demandes d'asile, soit presque 8 000 en moins qu'en 2000 (46 855). Pourtant, l'année 2000 avait provoqué moins d'émoi.

**Premier élément.** Comme l'explique François De Smet, directeur : « En 2000, la crise et l'afflux ont été moins soudains. En 2015, ce fut une croissance exponentielle entre avril et septembre avec un pic de 6 000 demandeurs d'asile. »

Le « choc » fut moins soudain en 2000 où les demandes s'étaient étalées plus uniformément tout au long de l'année.

**Deuxième élément** qui distingue ces deux années : la di-

versité des origines des demandeurs. En 2000, une trentaine de nationalités composaient les 85 % des demandeurs issus des conflits des Balkans, de la région des Grands Lacs et de l'instabilité régnant dans les pays de l'Europe de l'Est.

Quinze années plus tard, trois pays (Irak, Syrie et Afghanistan) se partagent les 2/3 des demandeurs d'asile.

**Troisième élément** qui interpelle : la comparaison entre le nombre de migrations légales et les demandeurs d'asile. En 2000, presque 63 000 personnes étrangères s'étaient « inscrites » en Belgique pour presque 47 000 demandeurs d'asile. L'année dernière, on peut estimer qu'il y a eu entre 125 000 et 130 000 étrangers qui se sont inscrits en Belgique pour presque 39 000 demandeurs d'asile.

Ce qui donne en 2000, un ratio de 7 pour 10 entre deman-

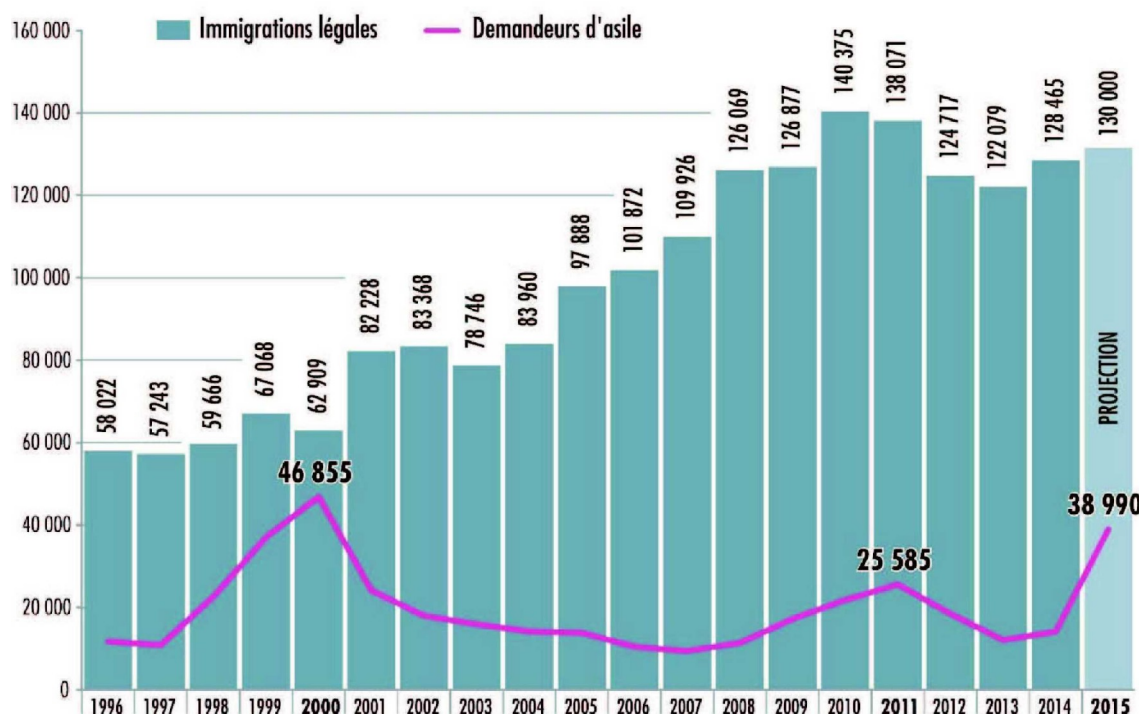
deurs d'asile et nouveaux étrangers tandis que 15 ans après, ce ratio passe à 3 pour 10.

**Quatrième élément**, on peut aussi se rendre compte que seulement 11 % de la population belge est étrangère. Et que cette dernière est composée aux deux tiers de personnes venant de l'Union européenne.

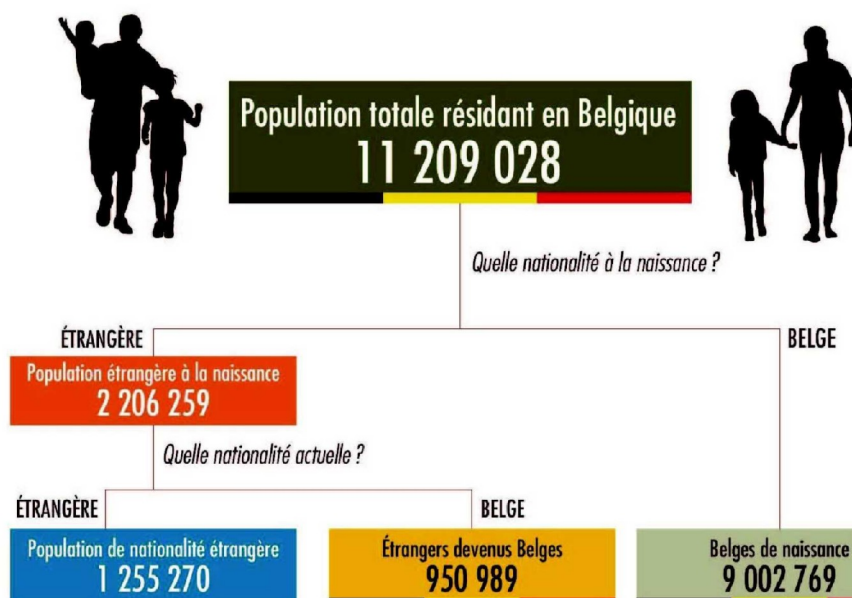
**Cinquième élément**, avec 35 demandeurs d'asile par tranche de 10 000 habitants, la Belgique est en 8<sup>e</sup> position en Europe, loin devant la Pologne ou l'Espagne (3 pour 10 000) mais loin derrière la Suède (161), la Hongrie (177), l'Autriche (100). Tout est relatif. ■

**En Belgique, en 2015, 30 % des nouvelles personnes étrangères sont des demandeurs d'asile.**

## Nombre d'immigrations légales et de demandeurs d'asile en Belgique (1996 - 2015)



## Répartition de la population belge et étrangère en Belgique au 1<sup>er</sup> janvier 2015



## Population étrangère résidant en Belgique au 1<sup>er</sup> janvier 2015

ÉTRANGERS		
	France	159 352 13%
	Italie	156 977 13%
	Pays-Bas	149 199 12%
	Maroc	82 009 7%
	Pologne	68 403 5%
	Roumanie	65 768 5%
	Espagne	60 386 5%
	Portugal	42 793 3%
	Allemagne	39 294 3%
	Turquie	36 747 3%
	Bulgarie	28 721 2%
	Royaume-Uni	23 974 2%
	R.D. Congo	20 625 2%
	Grèce	16 275 1%
	Russie	12 434 1%
	Autres	292 313 23%
<b>TOTAL</b>	<b>1 255 270</b>	<b>100%</b>

Source Myria

### ACCUEIL

## Le positif : réaction rapide

Lors de la crise qui a éclaté dans le courant de l'année 2015, Myria, organe indépendant, tient à souligner aussi les points positifs. « La Belgique a été au rendez-vous sur deux volets : la part importante prise dans les engagements européens en termes de réinstallation et de relocalisation d'une part, et la remarquable mobilisation des autorités compétentes pour ouvrir très rapidement des places d'accueil. » Mais voilà, la réduction des places d'accueil a été récemment décidée par le gouvernement. On doit conserver une capacité de places de qualité. Ce n'est pas offrir seulement « du pain, un lit et une douche ». ■

### ACCUEIL

## Le négatif : l'info et les places

Après les fleurs, le pot : lors de la crise, François De Smet, directeur de Myria, a noté « les brochures d'information (obligatoires) qui devaient être distribuées aux demandeurs d'asile ne l'étaient pas ou peu. L'info était partielle et partielle. Dont celle distillée par le secrétaire d'Etat Théo Francken ». Autre point épinglé par l'organisme : la limitation, à 60, du nombre d'enregistrements de demandeurs d'asile par jour. « Il n'y a pas justification à cela. Beaucoup de demandeurs se sont ainsi retrouvés à la rue. » Le grand déficit de places pour les mineurs non accompagnés fut aussi un point noir de l'accueil. ■

### DOTATION

## Économies sur l'indépendance

EN MOINS :

# 20 %

Myria a hérité d'une partie des compétences de l'ex-Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme. C'est un organisme public autonome qui doit travailler en toute indépendance. Son budget vient d'une moitié de la Loterie et l'autre du gouvernement fédéral. Celui-là même qui a décidé d'en serrer 20 % d'un coup et puis 2 % supplémentaires jusqu'en 2019. François De Smet : « C'est intenable. On a fait des propositions. Nous voudrions dépendre du Parlement et non plus d'un ministre. » Ici, en l'occurrence Elke Sleurs, N-VA. Un parti avec lequel le courant passe parfois difficilement. ■

### RETOURS

## Irak : trop de volontaires ?

En 2015, 3 000 Irakiens sont retournés volontairement vers leur pays depuis 14 pays européens. Or, 1 000 d'entre eux, soit 1/3, l'ont fait depuis la Belgique ! La tendance se confirme lors des premiers mois de 2016. Interpellant. D'autant plus que ces personnes sont en cours de procédure et que le taux de reconnaissance est de 69 %...

La question : sont-ce « les conditions d'accueil difficiles, la lenteur de la procédure ou les lettres d'information dissuasives rédigées par le secrétaire d'Etat à l'Asile et la Migration » qui expliquent que des personnes à la recherche d'une protection s'en retournent dans un pays en guerre ? ■

### EUROPE

## La Belgique pas toute seule

La Belgique n'est pas toute seule. Dans le monde, 65 millions de personnes sont déplacées de force. En Europe, rien qu'en 2015, 1,2 million de demandes d'asile ont été enregistrées. On estime aussi que 3 771 personnes sont disparues ou mortes dans la Méditerranée.

La Belgique doit se rappeler qu'elle n'est pas toute seule en ce qui concerne l'intégration en droit belge des directives européennes relatives à l'asile et la migration. Elle le fait parfois de manière tardive ou partielle. Parfois, elle oublie d'appliquer, comme pour l'information des demandeurs. Alors Myria dépose plainte auprès de la Commission. ■